

CAP C

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie C

du 25 mars 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le nouveau conflit au Moyen-Orient vient accentuer un contexte géopolitique déjà particulièrement tendu.

Dans ce climat instable, la récente flambée des prix du carburant impacte particulièrement les ménages les plus modestes, notamment les catégories C, déjà fragilisées par l'inflation, et pour qui les dépenses de transport représentent une part significative de leur budget. Ainsi, la hausse des carburants vient une nouvelle fois éroder leur pouvoir d'achat et accentuer les inégalités économiques.

FO Défense n'a de cesse de réclamer une hausse significative du point d'indice et un rattrapage pluriannuel afin de compenser ce décrochage. Pour rappel, les agents ont subi une perte sèche de 31,5% de leur pouvoir d'achat depuis l'an 2000 !!!

FO Défense rappelle que la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), non reconduite en 2026, aurait eu toute sa légitimité dans le contexte actuel et revendique sa remise en place immédiate.

Si nous pouvons admettre que les leviers financiers sont difficiles à mettre en place, il existe néanmoins des moyens au sein du MINARM afin d'en diminuer les conséquences, notamment le télétravail.

En théorie, l'accord-cadre stipule que les agents peuvent bénéficier de 3 jours télétravaillés soumis à accord de la hiérarchie.

En pratique, trop de managers n'accordent qu'une journée, soit parce qu'ils sont trop frileux face au changement, soit ancrés dans des pratiques de management à l'ancienne, peu adaptées aux enjeux actuels.

De plus, chaque organisme n'est pas logé à la même enseigne en termes de taux d'équipements. Nous citerons pour exemple, le service des pensions et des risques professionnels (SPRP) qui, malgré les nombreuses interventions au sein des différentes instances de concertation locale et nationale, est sous-équipé de moitié par rapport aux autres services de la DRH-MD.

FO Défense revendique donc un déploiement massif d'équipement au sein des organismes et l'application stricte de l'accord-cadre pour les agents qui en font la demande.



.../...





DECLARATION LIMINAIRE

La campagne d'évaluation professionnelle vient de s'achever et **FO** tient à signaler sa vive inquiétude sur l'expérimentation visant à introduire des axes de progression dans les notations 2025 concernant uniquement les agents du SGA.

Cette mesure apparaît comme inéquitable au regard du principe d'égalité de traitement entre les agents du ministère. En effet, en appliquant ce dispositif à une seule catégorie d'agents, elle crée une différence d'évaluation susceptible d'entraîner des disparités dans l'appréciation des performances, la reconnaissance du travail accompli et, à terme, les perspectives d'évolution professionnelle.

Une telle distinction fragilise la cohérence des pratiques managériales et peut être perçue comme une rupture d'équité. Les critères d'évaluation reposent sur des bases communes, transparentes et partagées par tous. Ils sont déjà décrits dans le guide du notateur qui doit rester la seule référence pour l'ensemble des agents.

FO Défense s'interroge donc sur le bien-fondé de cette expérimentation.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, **FO** vous remercie pour votre attention.

Arcueil, le 25 mars 2026

